

FORMATION

PRO-PAILLE

5 jours - du 24 au 28 juin à Conliège (39)

PUBLIC

Professionnels de la conception et de la construction de bâtiments : architectes, artisans ou entreprises, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, ...

Maîtres d'ouvrage et aux services techniques (collectivités, bailleurs, promoteurs)

PRÉ-REQUIS

Aucun

DURÉE

5 jours (35 h)

DATES

du 24 au 28 juin 2024

Date limite d'inscription :
7 juin 2024

LIEU

Conliège (39)

EFFECTIFS

Entre 6 et 12 stagiaires

TARIF

2 000 € net de taxes

Etablissement de formation non assujéti à la TVA

FINANCEMENT

Formation pouvant faire l'objet d'une prise en charge financière par l'organisme auquel est affilié votre entreprise (Constructys, FAFCEA, FIFPL, FAFIEC...)

CONTACT

PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

Mathieu BARTOLETTI

07.50.59.93.34

mathieu.bartoletti@pole-energie-bfc.fr

CONTACT

ADMINISTRATIF

Clémence LACOSTE

03.80.59.59.60

clemence.lacoste@pole-energie-bfc.fr

PRESENTATION DE LA FORMATION

La formation PRO-PAILLE permet de respecter les Règles Professionnelles de construction en paille rédigées par le Réseau Français de Construction en Paille (RFCP <https://www.rfcp.fr>). Ces règles constituent le cadre officiel et normatif applicable en France. Elles définissent les règles de mise en œuvre du matériau paille en tant qu'isolant de structure et support d'enduits. La formation permet d'aborder les aspects théoriques et pratiques décrits dans les Règles Pro CP 2012.

La Pro-Paille est validée par un examen final donnant lieu à une attestation de réussite

Précisions :

- Les journées de formation alternent présentation en salle et travail en atelier : en conséquence, **merci d'apporter vos vêtements de chantier, chaussures de sécurité, EPI (masque anti-poussière, gants de manutention, protection auditive), mètre de chantier, cutter.**
- Les règles professionnelles CP 2012 seront fournies aux stagiaires en début de formation.

OBJECTIF PROFESSIONNEL

Respecter les règles professionnelles CP 21012 caractérisant le matériau paille comme isolant de structures et support d'enduits.

CONTENU ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET ÉVALUABLES :

A l'issue de l'action de formation, les stagiaires seront capables de :

Contexte historique et réglementaire de la construction en paille

- Identifier le contexte et les définitions de la construction paille
- Identifier le contexte réglementaire et normatif français

Propriétés du matériau paille

- Identifier les caractéristiques techniques des bottes de paille
- Identifier les contraintes liées au conditionnement, au transport, à la manutention et au stockage des bottes de paille

Contraintes techniques de la construction paille

- Identifier les contraintes techniques liées à la conception d'un bâtiment
- Décrire les éléments permettant de garantir l'étanchéité à l'eau et à l'air du bâtiment

Techniques spécifiques de la construction paille

- Identifier les conditions préalables au chantier de construction paille
- Mettre en œuvre la paille dans différents contextes constructifs
- Identifier les spécificités des différents systèmes constructifs en bottes de paille

Gérer des interfaces connexes

- Gérer la connexion avec des ouvrages extérieurs à surface horizontale ou de faible pente et des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales
- Gérer la connexion avec des ouvrages de menuiserie
- Gérer l'interface avec des équipements techniques
- Gérer la fixation d'éléments ou de supports d'équipements

Cadre réglementaire de mise en œuvre des enduits sur un mur en paille

- Identifier les règles pour mettre en œuvre des enduits normalisés sur des parois en paille
- Identifier les règles pour mettre en œuvre des enduits non normalisés et/ou des enduits de terre sur des parois en paille

Cadre réglementaire des plaques et parements

- Identifier les règles de mise en œuvre des plaques ou des panneaux de parement
- Identifier les règles de mise en œuvre des bardages, des vêtements et autres revêtements extérieurs

MODALITÉS DE DÉROULEMENT (PÉDAGOGIE), SUIVI, SANCTION

Les modalités, méthodes et outils pédagogiques sont déterminés dans le but de favoriser l'implication de stagiaires.

- **Modalité pédagogique et suivi** : Formation inter-entreprises collective, en présentiel.
Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émargements, co-signées par les stagiaires et le/les intervenant(s).
- **Méthodes pédagogiques** : Exposés, échanges, retours d'expérience, exercices pratiques.
- **Moyens et/ou outils pédagogiques** : Cette formation se déroule dans une salle conforme pour l'accueil du public, équipée d'un vidéo-projecteur, d'un paperboard, et d'une maquette bois.
- **Supports fournis** : Règles Professionnelles CP 2012 et supports présentés lors de la formation
- **Intervenants** : Andréa RUTHENBERG, architecte, formatrice agréée RFCP
Jean-Michel BIANCAMARIA, artisan, formateur agréé RFCP
- **Sanction de la formation** :
 - Certificat de réalisation
 - En cas de réussite au test final, attestation de réussite « Pro-Paille – Respecter les règles professionnelles CP 21012 caractérisant le matériau paille comme isolant de structures et support d'enduits ».

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Test écrit « Pro-Paille – CP2012 ».
- Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels à l'entrée et à la fin de la prestation.
- Recueil des appréciations des stagiaires en fin de formation

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Pré-inscription via le formulaire dédié, accessible depuis le site internet du Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté :

www.pole-energie-bfc.fr

En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique permet de :

- ✓ Analyser les besoins en formation du stagiaire ;
- ✓ Vérifier les prérequis le cas échéant ;
- ✓ Identifier, le cas échéant, la/les situation(s) de handicap et décider des adaptations nécessaires (*durée, rythme, méthodes, supports pédagogiques...*).

L'action de formation peut débuter aux dates et horaires indiqués, sous réserve d'un nombre de stagiaire suffisant.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de stagiaires formés en 2024 : nouvelle formation, chiffres à venir

Appréciation globale de stagiaires en 2024 : nouvelle formation, chiffres à venir

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la réglementation (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / Articles D. 5211-1 et suivants du code du travail), le Pôle énergie peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, l'organisme de formation mobilise des compétences externes et les dispositifs ad-hoc pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.